



20201218-8

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées**

Séance du 18 décembre 2020

Objet : Convention entre Paris Musées et la National Gallery of Victoria, Melbourne (Australie), pour la présentation et l'organisation de l'exposition « Gabrielle Chanel. Manifeste de mode » du Palais Galliera, du 5 décembre 2021 au 25 avril 2022

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat entre Paris Musées et la National Gallery of Victoria, Melbourne (Australie), pour la présentation et l'organisation de l'exposition « Gabrielle Chanel. Manifeste de mode » du Palais Galliera, du 5 décembre 2021 au 25 avril 2022.

Article 2 : Les dépenses relatives à l'organisation de cette exposition seront imputées sur le budget de fonctionnement de Paris Musées, des exercices concernés.

Par délégation, la Directrice générale par intérim

Sonia BAYADA